

Actualité et Droit International

Revue d'analyse juridique de l'actualité internationale

NOTE DE LECTURE

DEL COURT Barbara et al. (dir.)
La guerre d'Irak. Prélude d'un nouvel ordre international ?
Bern, Peter Lang, 2004, 259 p.

par
Matthieu Monin

Cet ouvrage regroupe diverses contributions autour du conflit en Irak dans une perspective interdisciplinaire. Le but en est d'offrir au lecteur des clés d'analyse de la situation actuelle, en exposant les enjeux du conflit non seulement sous l'angle du droit international, mais aussi du point de vue du politologue, de l'anthropologue et de l'historien, chacun s'attachant à chercher dans sa spécialité si la guerre d'Irak constitue « la matrice d'un nouvel ordre mondial ».

La première partie compare la vision américaine et la vision européenne de la sécurité collective. La vision américaine est exposée dans son contexte idéologique, la pensée des « néo-conservateurs ». La vision « européenne » nous est paradoxalement moins familière, si tant est que l'on puisse identifier une vision partagée par les États européens. La comparaison est ici intéressante à plus d'un titre, notamment par les nombreuses similitudes que l'on retrouve dans ces deux visions, « l'Europe puissance » n'étant pas moins porteuse de tentations impériales, ni moins déterminée par le sentiment d'une certaine supériorité de la démocratie occidentale sur les autres régimes politiques que son homologue d'outre-atlantique. Peut-être la retenue européenne sur ce point est elle plus le résultat d'un déficit de moyens que d'une conception fondamentalement différente de la vision américaine pourtant tant décriée.

La deuxième partie s'attache à la question des transformations du droit international engendrées par le conflit en Irak. La première des interventions pose la question du bien-fondé de l'intervention au nom de principes universels. Ce débat ne semble pas avoir radicalement été transformé par l'intervention en Irak ; les arguments doctrinaux n'ont pas évolué depuis l'intervention de l'OTAN au Kosovo, et tant les tenants que les opposants de l'interventionnisme trouveront dans l'expérience irakienne des arguments confortant leur point de vue. Suivent deux articles relatifs au traitement des prisonniers par les forces belligérantes. Le premier est un rappel bref et sobre du droit humanitaire, il y est moins question ici d'une réflexion sur le « dépassement » du droit humanitaire que du simple constat de sa violation. Le second article étudie la question de l'applicabilité des droits de l'homme aux activités extraterritoriales des États, ce qui concerne particulièrement le sort des prisonniers de Guantanamo et d'Abu Ghraib. Se fondant sur la jurisprudence des diverses juridictions chargées de l'application des droits de l'homme, l'auteur conclut à l'applicabilité des conventions de protection des droits de l'homme dans ces situations, prenant ainsi le contre-pied des argumentaires des gouvernements américains ou britanniques.

La troisième partie de l'ouvrage analyse les discours stratégiques autour du conflit irakien. La première contribution remet en question la validité du concept de « Révolution dans les Affaires Militaires » en replaçant cette prétendue révolution dans un contexte historique large. Le propos est ici très technique, et peut-être qu'un langage moins pointu aurait mieux trouvé sa place dans un projet pluridisciplinaire. La seconde contribution étudie les discours sur la prolifération et les fameuses « Armes de Destruction Massive », refusant l'amalgame fait entre ces différentes armes dont les effets, ainsi que le régime juridique, n'ont que peu en commun. Si la cohérence de cette catégorie est

ainsi douteuse, les effets de cette généralisation sont pervers, pour nos démocraties ainsi que pour les États que ce discours entend stigmatiser.

Une quatrième partie reprend le thème des contours idéologiques de la pensée américaine, nous rappelant la genèse de la pensée néo-conservatrice. Enfin, la dernière partie de l'ouvrage nous ramène à l'Irak, s'attachant tout d'abord à décrire les différents groupes de population au sein du pays. Puis un long article analyse l'occupation de l'Irak en s'interrogeant sur le retour des « protectorats » : les administrations d'un territoire sous un mandat international, que l'actualité semble multiplier.

Au terme de la lecture, cet ouvrage pourra laisser à certains une impression partagée, dans la mesure où la pluridisciplinarité revendiquée aurait peut-être gagné à être plus encadrée dans un projet unifiant les interventions. Si les divers points de vue sont indubitablement présents, on peut regretter de ne les sentir que trop rarement dialoguer et s'enrichir des apports des autres disciplines. Le choix de présenter l'ouvrage en chapitres regroupant des interventions de même nature accentue certainement cet effet. On peut aussi regretter que certains articles semblent plus adapter un discours à la situation de l'Irak que de s'en inspirer. Gageons que les prochains ouvrages de cette collection sauront dissiper cette sensation, car l'intérêt de l'entreprise, autant que la qualité des intervenants, ne fait pas le moindre doute.

Note rédigée en mars 2005.
© 2005 Matthieu Monin. Tous droits réservés.